Recyclage du verre : la collecte évolue

La collecte des déchets évolue afin de suivre l'harmonisation des consignes nationales et européennes et d'améliorer encore la qualité du recyclage.

Déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Objectifs des PAV

La MEL a déployé des Points d'Apport Volontaire sur son territoire.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche nationale pour améliorer la valorisation des contenants en verre et à préserver les ressources.

Le verre à la particularité de pouvoir être recyclé **indéfiniment**.

Que peut-on y mettre ?

- bouteilles en verre
- bocaux
- flacons de parfum et de vernis

La vaisselle cassée est à jeter dans les ordures ménagères.

Comment transporter les emballages en verre ?

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) comprennent 2 ouvertures dont une **adaptation aux personnes** à mobilité réduite.

Pour une meilleure intégration dans l'espace public, les containers ont un habillage en bois et sont **insonorisés**.

Les dépôts se font entre 7h et 22h. Il est strictement interdit d'y déposer tout autre type de déchet ou de les abandonner autour des containers, sous peine d'amende.

Vous n'avez pas de contenant pour apporter le verre au PAV ?

Des petits sacs verts sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h à la MEL Euralliance, avenue de Kaarst (en face du square Schumann).

Où trouver le PAV le plus près de chez vous ?

Accédez à la carte interactive de la MEL (les PAV sont ajoutés progressivement suivant leur implantation) : https://www.lillemetropole.fr/PAV

RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative à la collecte et le traitement des déchets, contactez le numéro vert de la MEL au :

0 800 711 771

(du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30)

ou par mail : contact-dechets@lillemetropole [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Lire aussi

Gestion des déchets Site de la Métropole Européenne de Lille Publié le 30 janvier 2024